



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/063/RH

SÉANCE DU 29 MAI 2019

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Mise à jour du tableau des effectifs.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de mai à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 mai 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Sylvie ROSSI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Absents : Marie-Antoinette CUCCHI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Jean-François GIRASCHI ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Léa MARIANI à Sylvie ROSSI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Didier REY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Modification de cinq (05) emplois à temps complet

Afin de mettre en adéquation les besoins des services et les emplois nécessaires à la réalisation des missions afférentes, il est proposé la modification de cinq (05) emplois à temps complet (***conformément au tableau annexé en page 3***).

Ces modifications feront l'objet d'une déclaration de vacance d'emplois auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Corse-du-Sud après délibération.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la loi n° 2009-972 du 03 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 16 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Comme indiqué dans le tableau ci-annexé :
- de la modification de cinq (05) emplois à temps complet.

ARTICLE 2 : de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

ARTICLE 3 : Les crédits afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :
Chapitre 012 : frais de personnel.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	17
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



[Handwritten signature in blue ink]

ANNEXE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

AVANT MODIFICATION(S)				APRÈS MODIFICATION(S)				EXPLICATION(S)
DIRECTION	POSTE	ETP	GRADE	DIRECTION	POSTE	ETP	CADRE(S) D'EMPLOIS FOURCHETTE DE GRADES	
Direction des Services Techniques	Responsable voirie et équipements	1,00	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Direction des Services Techniques	Responsable voirie et équipements	1,00	Cadre d'emplois : techniciens territoriaux (tous grades)	Mobilité interne ou externe
Direction des Services Techniques	Régisseur parking	1,00	Agent de maîtrise	Direction des Services Techniques	Gestionnaire stationnement	1,00	Cadre d'emplois : agents de maîtrise territoriaux / adjoints techniques territoriaux (tous grades)	Mobilité interne ou externe
Direction des Affaires Générales	Chargé d'accueil	1,00	Adjoint administratif territorial	Direction des Affaires Générales	Gestionnaire Courrier	1,00	Cadres d'emplois : adjoints administratifs territoriaux (tous grades)	Mobilité interne ou externe
Direction des Finances	Coordonnateur budgétaire et comptable	1,00	Rédacteur territorial	Direction des Finances	Gestionnaire marchés et finances	1,00	Cadre d'emploi : adjoints administratifs territoriaux / rédacteurs territoriaux (tous grades)	Mobilité interne ou externe
Direction des Finances	Assistant budgétaire et comptable	1,00	Adjoint administratif territorial	Direction des Ressources Humaines	Gestionnaire ressources humaines	1,00	Cadre d'emploi : adjoints administratifs territoriaux / rédacteurs territoriaux (tous grades)	Mobilité interne ou externe